



**DELIBERATION : N° 2023/113**

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

*Commune de LEVIGNAC*

**Objet : Construction du local animation – demande de subventions**

Convocation du : 01-12-2023

Rapporteur : Monsieur Stéphane CHARPENTIER

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 6 décembre 2023 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Membres présents (14) : CHARPENTIER Stéphane, GENSSLER Bernard, GAILLARD David, MENQUET Céline, SFORZI Olivier, HAAS Nicole, BILBAUT Mathilde, COTTIN Antoine, SENNEGON Stéphane, GERVOT Christian, LECLERC Hervé, GUERIN Sébastien, TEK Delphine, ZOLLI Daniel.

Etaient absents excusés représentés (04) : SCHULTZ Isabelle donne pouvoir à CHARPENTIER Stéphane, DE MACEDO Karine donne pouvoir à BILBAUT Mathilde, BEAUX BRIFFA Karine donne pouvoir à GERVOT Christian, DUMAS Mélissa donne pouvoir à SENNEGON Stéphane.

Membres absents excusés non représentés (01) : FLAIG Béatrice.

Nombre de votants : (18)

Secrétaire de séance : GENSSLER Bernard.



Considérant la nécessité pour la Commune d'engager la construction de rangements de matériel d'animation, pour environ 180 m<sup>2</sup>) destinés à la jeunesse sur les installations de l'école élémentaire Claude Nougaro et du city parc afin, notamment, de faciliter les actions en faveur des plus jeunes, dans le respect des objectifs du décret tertiaire sur la sobriété énergétique des bâtiments publics et la production d'énergie renouvelable ;

Considérant que l'estimation prévisionnelle du coût de cette opération s'élève à 400 000.00 Euros HT ;

Considérant que le plan de financement pourrait être arrêté comme il suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
	MONTANT	
Etudes divers	5 000,00 €	
Maîtrise d'œuvre	30 000,00 €	
Travaux	365 000,00 €	
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>400 000,00 €</b>	
	MONTANT	%
ETAT DETR 2024	180 000,00 €	45%
CONSEIL DEPARTEMENTAL	100 000,00 €	25%
CAF DE HAUTE GARONNE	40 000,00 €	10%
AUTOFINANCEMENT	80 000,00 €	20%
<b>TOTAL FINANCEMENT HT</b>	<b>400 000,00 €</b>	<b>100%</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**VALIDE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

**SOLLICITE** les aides de l'Etat, au titre de la DETR 2024, de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Départemental, au taux le plus élevé possible.

Pour : 18

Contre : 00

Abstention : 00

Ne prend pas part au vote : 00

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 06 décembre 2023

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le secrétaire




Le Maire

Stéphane CHARPENTIER



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>